



## COMMUNE DE RUMIGNY

### INFORMATIONS DE AVRIL 2025

Permanence des élus le mardi de 18h à 19h30  
et de la secrétaire de mairie le vendredi de 9h à 12h  
www.rumigny.fr    mairie.rumigny@gmail.com  
03 22 42 05 52

#### Calendrier

**Mercredi 2** : Collecte des bacs jaunes.

**Samedi 5** : Loto, organisé par le Comité des Fêtes, à la salle polyvalente. Places limitées. Ouvertures des portes à 18h.

**Lundi 7** : Jean-Philippe QUENNESSON vous propose les pizzas de La Toscane devant l'église vers 17h30.

**Dimanche 13 de 13h30 à 18h30** : Course cycliste – 9<sup>ème</sup> Grand Prix de Rumigny. Voir encadré ci-contre.

**Mercredi 16** : La bibliothèque sera fermée. Réouverture mercredi 23 avril.

**Mercredi 16** : Collecte des bacs jaunes

**Vendredi 25** : Collecte des ordures ménagères décalée en raison du lundi 21 férié.

**Mercredi 30** : Collecte des bacs jaunes

**Jeudi 1<sup>er</sup> mai** : Randonnée organisée par la commune. Départ sous le préau à 9h00.

#### FUTUR AMENAGEMENT DES ABORDS DE MAIRIE ET DE L'ECOLE

Comme indiqué dans le dernier bulletin municipal, des travaux sont prévus prochainement afin de sécuriser les abords de la mairie et de l'école.

Pendant tout le mois d'avril, les plans des futurs travaux sont consultables en mairie le mardi entre 18h et 19h30 et le vendredi entre 9h et 12h.

Un cahier sera à votre disposition afin de noter vos éventuelles observations.

#### NIDS DE FRELONS

A l'occasion du printemps, il est possible de trouver un nid de frelons sous un appentis ou dans un grenier. Ne prenez pas de risques et faites appel à une entreprise spécialisée. Une liste de prestataires est disponible sur le site internet de la commune. La commune aide les propriétaires privés à détruire les nids de frelons asiatiques en participant à hauteur de 50 % de la facture présentée dans la limite de 70€ d'aide par intervention.

Plus de renseignement sur le frelon asiatique :

<https://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Securite-civile/Le-frelon-asiatique>

#### PRIX CYCLISTE DE RUMIGNY DIMANCHE 13 AVRIL

L'association cycliste amiénoise organise le 13 avril de 13h30 à 18h30 le 9<sup>ème</sup> prix de Rumigny.

Pour les habitants des rues de Sains, de Grattepanche, de la Bachie et de la Justice, attention : la Préfecture de la Somme a décidé d'interdire le stationnement et la circulation dans le sens Rumigny-Grattepanche, Grattepanche-Sains et Sains-Rumigny de 10h à 19h.

*Si vous prévoyez d'utiliser votre véhicule, stationnez-le dès le matin dans une autre rue.*

#### RAPPEL : LE BRULAGE DES DECHETS VERTS EST INTERDIT !

La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire précise à l'article 88 que les biodéchets (déchets organiques fermentescibles), notamment ceux issus de jardin, ne peuvent être éliminés par brûlage à l'air libre ni au moyen d'équipements ou matériels extérieurs.

**En cas de non-respect de la Loi, une contravention de 750 euros peut être appliquée (article 131-13 du nouveau Code pénal).**

#### ACCES AUX DECHETERIES D'AMIENS METROPOLE

Amiens métropole nous informe que le délai pour obtenir le QR Code est d'un mois. En attendant son obtention, l'accès aux déchèteries se fait par l'ancienne carte au moins jusqu'en mai.

#### CASQUE A VELO OBLIGATOIRE POUR LES ENFANTS DE MOINS DE 12 ANS

Un enfant de moins de 12 ans doit porter un casque à vélo, qu'il soit conducteur ou passager. L'adulte qui transporte l'enfant ou qui l'accompagne doit s'en assurer. Le casque doit être homologué (marquage « CE »), et il doit être attaché. Ne pas respecter cette obligation est puni par une amende pouvant aller jusqu'à 750€.

Plus de renseignements sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34169#>

#### COUPURES DE COURANT POUR TRAVAUX

La société ENEDIS nous informe que des coupures de courant pour travaux, auront le 16 avril de 14h à 15h rue d'Hébécourt et rue de la Mare. Pour protéger au mieux vos appareils sensibles, elle nous recommande de les débrancher avant l'heure de début de coupure et de les rebrancher qu'une fois le courant rétabli.